

Foire aux questions

1. Lorsque je sélectionne « en disponibilité » dans le champ « fonction actuelle », certains champs ne sont plus accessibles.

Le choix de l'item « en disponibilité » ne permet que de renseigner le champ « depuis le ».

2. Je ne trouve pas l'item correspondant à ma situation.

Vous vous efforcerez dans la mesure du possible de choisir l'item le plus proche, tout en adressant un mail à dgrh.postes-etranger@education.gouv.fr pour signaler cette insuffisance. Les nomenclatures actuelles étant amenées à évoluer, nous prendrons en compte vos remarques et suggestions lors de la prochaine mise à jour de l'application AFET.

3. Les champs rédactionnels libres « description/informations complémentaires » sont tronqués.

Chaque champ est limité à 250 signes (caractères et espaces).

4. J'ai validé mon CV mais je n'ai pas reçu d'accusé de réception.

La validation du CV permet au service compétent de la DGRH d'avoir accès immédiatement aux données saisies par le candidat. La validation du CV peut donc s'effectuer à de multiples reprises.

5. Il m'est impossible de saisir mes vœux avant de terminer mon CV.

La saisie des vœux n'est possible que lorsque tous les champs obligatoires du CV sont remplis.

6. Je viens de saisir un vœu mais je n'ai pas reçu d'accusé de réception.

L'accusé de réception électronique qui permet d'attester la candidature et les vœux émis est envoyé aux candidats après la clôture de l'appel à candidatures.

7. La date limite de candidature sur le site du MEAE ne correspond pas à celle figurant sur l'application AFET.

La gestion des appels à candidatures étant effectuée par des services différents, il se peut que des différences de dates soient constatées. Les agents du MENJ et du MESR ne doivent tenir compte que des dates figurant sur l'application AFET.

8. Je souhaite annuler un vœu après la clôture de l'appel à candidatures.

Vous devez adresser un courriel à dgrh.postes-etranger@education.gouv.fr en indiquant la référence du poste concerné (fonction, pays, ville).

9. Je souhaite participer au deuxième appel à candidatures mais je m'aperçois que mes vœux du premier appel à candidatures ne sont plus accessibles sur l'application.

A l'issue de la clôture de chaque appel à candidatures, tous les vœux sont extraits du compte du candidat.e pour être importés et archivés dans un logiciel. La page « vœux » étant remise à zéro, les candidat.e.s peuvent émettre 8 nouveaux vœux à chaque nouvel appel à candidatures.

10. J'ai participé à la première transparence mais je veux remplacer un de mes vœux par un poste paru à la deuxième transparence ouverte actuellement.

Les vœux précédents des candidat.e.s étant extraits du compte du candidat pour être importés dans un

logiciel, la modification et la suppression des vœux par les candidat.e.s ne peuvent donc s'effectuer que pendant la durée de l'appel à candidatures.

11. Combien d'appels à candidatures seront publiés au cours de l'année sur l'application AFET ?
L'appel principal à candidatures comprend la grande majorité des postes à pourvoir. Elle est publiée entre les mois de juin et août. Le nombre d'appels à candidatures complémentaires dépend du nombre de postes à pourvoir publiés par le MEAE tout au long de l'année sur sa page DiploEmploi.

12. Je suis candidat.e depuis plusieurs années à des postes dans le réseau culturel du MEAE mais je n'ai jamais été convoqué.e pour un entretien. Pourriez-vous me dire ce qui nuit à ma candidature ?

Dans un contexte de réduction du nombre de postes, d'augmentation des missions et des activités et donc des compétences requises pour occuper une fonction dans le réseau culturel du MEAE, un équilibre est recherché entre la formation (initiale et continue) du.de la candidat.e et son expérience à l'international. Afin d'optimiser ses chances d'être convoqué.e à un entretien, le.la candidat.e doit veiller à ce que son profil soit en parfaite adéquation avec la fiche de poste de la fonction souhaitée.

13. Que dois-je faire si un poste publié par le MEAE ne figure pas sur l'application AFET ?
Le MEAE publiant au fil de l'eau et tout au long de l'année des postes supplémentaires à pourvoir, le MENJ/MESR ne peut pas toujours opérer un regroupement afin d'ouvrir une transparence complémentaire. Les candidat.e.s sont donc autorisé.e.s à ne candidater que sur la page DiploEmploi du MEAE en signalant leur candidature (fonction, pays, ville) à l'adresse dgrh.postes-etranger@education.gouv.fr.

14. Quand saurai-je si ma candidature a été retenue ou pas par la DGRH ?
La DGRH transmet au MEAE la liste des candidat.e.s dont le profil a retenu son attention pour les postes sollicités. Parallèlement, le MEAE prend seul la décision de convoquer les candidats qu'il estime compétents, à la lecture de leur CV, pour occuper un poste dans son réseau.

15. Quand le MEAE prévient-il les candidat.e.s pour un éventuel entretien ?
Les entretiens se déroulent habituellement entre le dernier trimestre de l'année civile et la fin du 1er trimestre de l'année suivante, en fonction des catégories de postes et des priorités fixées en début du mouvement.

16. Quand est-on informé des résultats par le MEAE ?
Le MEAE ne contactant que les candidat.e.s susceptibles d'être recruté.e.s, une absence de réponse vers la fin du mois d'avril signifie que la candidature de l'agent n'est pas retenue.